

MAIRIE D'AMPLEPUS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2024
Extrait du registre des Délibérations
Délibération n°26

OBJET :

ATTRIBUTION DES CREDITS SCOLAIRES – ANNEE 2024-2025

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27 membres

Présent(s) : 17

Pouvoir(s) : 6

Absent(s) : 10

Délibération comportant

2 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

Publication le :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le huit octobre deux mille vingt-quatre, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance :

René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Emmanuel MAETZ, Romain COLLIER, Dimitri GIRARD

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Jean-Pierre HERRADA à Sandrine DEVEAUX, Nathalie CHANFRAY à Lydie AUGAY, Aurélie LEDIEU à Angélique GONIN-CHARTIER, Alexis DEBORD à Corinne GELIN, Daniel DUMONTET à Dimitri GIRARD, Patricia PIVOT à Romain COLLIER

Le ou les membres absent(s) : Peggy ROUGE-PIPEREAU, Jean-Pierre HERRADA, Nathalie CHANFRAY, Aurélie LEDIEU, Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT

Propositions de la Commission vie scolaire, jeunesse, petite enfance du 26/09/2024

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, affaires générales du 30/09/2024

Il est rappelé au conseil municipal que le crédit pour les fournitures scolaires des classes maternelles et élémentaires d'Amplepuis était fixé pour 2023-2024 à 42 € par élève, plus 6 € de dotation complémentaire pour l'acquisition de manuels scolaires dans les classes élémentaires.

A cette dotation fournitures scolaires s'ajoutent des crédits de direction fixés pour 2023-2024 à :

- École élémentaire « Le Petit Prince » 230 €
- École maternelle « La Marelle » 186 €

Pour assurer le bon fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, il convient de prévoir pour l'année scolaire 2024-2025 les modalités relatives à la répartition des crédits de fournitures scolaires et de direction qui seront inscrits au budget communal pour les écoles publiques (article 6067 pour les fournitures scolaires – article 6064 pour les crédits de direction) et feront l'objet du versement d'une subvention pour ce qui concerne le montant pour fournitures scolaires attribué à l'école privée Saint Charles.

Sur proposition de la Commission Vie scolaire, jeunesse, petite enfance et après avis de la Commission des Finances, affaires générales, le Conseil municipal **VALIDE** l'attribution pour 2024-2025 des crédits scolaires ci-après :

Inscription au budget communal article 6067 :

Fournitures scolaires aux écoles publiques (gestion directe)

- Fournitures scolaires : 42 €/élève
- Dotation complémentaire manuels scolaires : 7.5 €/élève (classes élémentaires uniquement)

Inscription au budget communal article 6064 :

Crédits de direction pour écoles publiques (gestion directe)

- 230 € à l'école « Le Petit Prince »
- 186 € à l'école « la Marelle »

Inscription au budget communal article 6574

Subvention fournitures scolaires à l'école privée Saint Charles/ (élèves domiciliés à Amplepuis)

- Fournitures scolaires : 42 €/élève
- Dotation complémentaire manuels scolaires : 7.5 €/élève (classes élémentaires uniquement)

CREDITS SCOLAIRES 2024-2025										
écoles		le Petit Prince			la Marelle			Saint Charles (élèves d'Amplepuis)		
fournitures scolaires	de base	42 €	148	6 216 €	42 €	95	3 990 €	42 €	161	6 762 €
	manuels	7.5 €	148	1 110 €				7.5 €	106	795 €
	TOTAUX		7 326 €			3 990 €			7 557 €	
article budgétaire		6067			6067			6574		
crédits de direction		230 €			186 €			inclus forfait		

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 8 octobre 2024

Le secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER




Le Maire,
René PONTET

